

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUERSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrestation des Humbert

Les Faits de la Semaine

Les préoccupations politiques se tournent toutes vers les élections sénatoriales qui ne soulèvent d'ailleurs aucune grosse polémique. Le succès de la politique ministérielle est assuré. Les sièges soumis au renouvellement étaient occupés par 56 sénateurs de gauche et par 42 sénateurs de droite.

Il se produira certainement ce qui s'est produit à chaque renouvellement triennal : la majorité de gauche sera considérablement renforcée.

Les différents groupes du Sénat ont adressé des appels aux électeurs. Parmi ceux que les organisations extra-parlementaires ont rédigés, il faut citer celui de l'Alliance démocratique, présidée par M. Adolphe Carnot, que les électeurs feront bien d'appliquer à tous les candidats à quelque nuance qu'ils appartiennent :

« Surtout, ne vous payez pas de noms. »

Il est indispensable, mais il ne suffit pas qu'un candidat proclame la suprématie intangible du pouvoir civil et dénonce le péril clérical : il faut aussi qu'il s'explique nettement sur bien d'autres questions ; expose ses idées et ses solutions en matière d'enseignement, d'impôts, de revendications ouvrières, d'améliorations sociales ; qu'il vous rende juges des réformes dont il se propose de prendre l'initiative ou la défense, qu'il dise enfin comment il entend l'expansion et l'influence extérieure de la patrie.

» Des explications loyales, alors même qu'elles révéleraient quelques divergences de vue sur des points secondaires entre le candidat et les électeurs, ne sauraient compromettre cette union nécessaire entre tous les républicains, que l'Alliance républicaine démocratique a voulu réaliser dès son origine, dont elle poursuit le maintien par tous ses efforts et que facilite son programme, à la fois large et précis, anticlérical et antinationaliste, d'une part, anticollectiviste, de l'autre.

» Une discipline rigoureuse est la sanction logique de l'union ; au deuxième ou au troisième tour de scrutin, en présence d'un candidat clérical ou nationaliste, elle commande l'entente absolue sur le nom du républicain, quel qu'il soit, qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages. »

Les rédacteurs de ce manifeste n'ont évidemment pas voulu mettre de l'ironie dans leurs phrases et cependant... Mais n'insistons pas.

M. Louis Barthou a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à l'abrogation de l'article 298 du code civil qui interdit le mariage avec son complice, de la femme divorcée pour cause d'adultère. Sa proposition est contresignée par MM. Poincaré, Caillaux et Millerand. Ce quatuor d'anciens ministres pris aux quatre coins de l'échiquier politique montre

assez que la question est en dehors de tous les partis. Elle est avant tout humaine.

L'ancien ministre de l'intérieur a développé dans la *Nouvelle Revue* les causes qui militent en faveur de sa proposition. Nous en détachons un spirituel passage un peu « rosse », suivant l'expression chère à un académicien, mais malheureusement trop exact.

« Que ma proposition soit adoptée ce sera la fin de ces hypocrisies de langage, dans lesquelles se dissimule le plus souvent une fort vilaine action. — Les séducteurs qui auront en perspective le mariage se laisseront en temps utile arrêter par un esprit desage et prudente réserve. »

Cette amusante boutade de M. Gatineau eut, en 1882, le don de faire rire la Chambre et de la convaincre. Je lui crois, pour ma part, un fonds sérieux de vérité. Les séducteurs ont vraiment avec le code civil la partie trop belle. Quand ils s'attaquent à une jeune fille et la compromettent, l'article 340 qui interdit la recherche de la paternité, les garantit contre la conséquence la plus fâcheuse de leur séduction.

Quand ils s'en prennent à une femme mariée, si elle succombe et si le mariage lui rend sa liberté, l'article 298 vient à point pour aliéner la leur. Et toujours, ainsi et par tout, par la volonté égoïste de l'homme la femme est sacrifiée.

Les féministes peuvent se réjouir, leurs idées font des progrès.

La cour d'assises de l'Hérault juge en ce moment l'affaire des insurgés de Marguerite. Les divers chroniqueurs judiciaires font ressortir ce qu'il y a d'étrange dans ce fait que les inculpés ne savent pas un mot de français et que les juges, jurés et magistrats ne savent pas un mot d'arabe.

Cent sept inculpés sont présents. Le chef Yacoub est un type fort intéressant pour les psychologues et les médecins.

Neveu de fou, de culture intellectuelle presque nulle, pauvre au point que le sequestre n'a guère trouvé à saisir chez lui qu'un vieux chien kabyle, journalier comme les autres, catéchisé par un marabout turc, entraîné par les exemples de violence inouïe que lui donnaient les anti-juifs algériens, poussés par leurs propos séparatistes, ce visionnaire impulsif a été l'« homme de l'heure » que l'administration, prévenue depuis onze ans, n'a pas su prévoir.

Quinze arabes sont morts en prison, deux autres restent en traitement à Barberousse, six des survivants avaient la gale.

Le rôle des jurés sera pénible et plein de responsabilités. Ils hésiteront entre l'indulgence qui pourraient avoir de désastreux effets pour l'Algérie et la sévérité qui serait inique et absurde exercée contre des inconscients et des fous.

Les nouvelles optimistes de la première heure relatives aux affaires du Vénézuéla

ne sont pas confirmées. Le coup de force inexplicable et honteux des escadres anglaise et allemande a compliqué les choses au lieu de les simplifier.

La situation est entrée dans une phase nouvelle, à la suite de la proposition d'arbitrage transmise par les Etats-Unis aux puissances intéressées.

Cette nouvelle a été officiellement annoncée par lord Lansdowne et M. Balfour à la Chambre des communes. Il s'agit maintenant de savoir quel sera l'accueil que les deux gouvernements vont faire à cette proposition.

A en juger par le ton de la presse anglaise, qui ne cesse d'affirmer que l'Angleterre n'a aucune raison de se brouiller avec les Etats-Unis en travaillant pour le roi de Prusse, les tendances à Londres seraient plutôt favorables à l'arbitrage.

Mais telle ne paraît point être la situation à Berlin. M. de Bülow a l'intention de rejeter purement et simplement l'arbitrage selon les instructions que lui donne son souverain.

Quelles que puissent être d'ailleurs les décisions que prendront les alliés, en attendant ils maintiennent les mesures de coercition et le président Castro son attitude de résistance.

F. L.

INFORMATIONS

Commission du Budget

A la fin de la séance tenue jeudi par la commission du budget, MM. Salis et Jaurès ont déposé séparément deux nouveaux projets de loi modifiant sensiblement le projet précédemment voté par la commission du budget. La commission du budget a chargé M. Salis de s'entendre en son nom avec M. le ministre des finances, dans le plus bref délai possible, afin de permettre à la Chambre, dès l'entrée de janvier, de discuter tout d'abord les projets modificatifs de la loi sur le régime des boissons hygiéniques. M. Salis a immédiatement prévenu M. Rouvier, et il y a lieu d'espérer qu'une entente définitive s'établira entre le gouvernement et la commission.

Les projets de MM. Salis et Jaurès soulèvent de graves questions, surtout celle relative au monopole de l'alcool et les auteurs de diverses propositions demanderont à la Chambre de se prononcer immédiatement dès la rentrée avant toute autre discussion.

L'insaisissabilité du Sol

M. Maurice Violette, député d'Eure-et-Loir, vient de déposer une proposition de loi tendant à compléter l'article 592 du Code de procédure civile et d'organiser d'insaisissabilité partielle du domaine du cultivateur cultivant lui-même sa terre.

De même que par la loi du 12 janvier 1895 la portion du salaire de l'ouvrier, indispensable à son existence, a été déclarée insaisissable, de même la proposition de loi Maurice Violette demande que la portion du domaine du paysan correspondant au revenu indispensable à son existence soit aussi déclaré insaisissable.

Le Manifeste des Evêques

M. Chapon, évêque de Nice, avait écrit par bravade au président du conseil pour réclamer l'honneur de figurer parmi ceux qui ont pris l'initiative de la pétition des évêques au sujet des demandes d'autorisation des congrégations. Il ajoutait qu'il tenait à revendiquer la responsabilité de son attitude.

Sur la proposition de M. Combes, le conseil des ministres a décidé de supprimer le traitement de M. Chapon.

Fin de la grève de Marseille

La grève des inscrits maritimes est officiellement terminée. Les grévistes ont discuté jeudi sur l'attitude à prendre ; on a mis aux voix l'ordre du jour suivant qui n'a pas été approuvé d'une façon définitive, mais à la conclusion duquel la majeure partie des inscrits étaient manifestement favorable ;

Les inscrits maritimes, considérant que la grève a été déclarée parce que des compagnies violaient le contrat signé le 21 août 1900 ; considérant que les compagnies ont déclaré par voie de la presse vouloir reprendre leurs équipages aux termes de ce contrat ; considérant en outre la promesse des représentants du gouvernement à Marseille d'intervenir très énergiquement toutes les fois qu'un litige se présentera contre l'armement et l'équipage ; confiants en la promesse du gouvernement qu'un projet de loi réglant les effectifs et fixant sa réglementation du travail à bord serait sous peu voté par le Parlement, décident de reprendre le travail dès demain ; préviennent toutefois le gouvernement qu'ils se réservent de recommencer la grève si cette loi n'est pas votée.

Un avis publié au *Journal Officiel* confirme en ces termes la fin de la grève :

Les renseignements recueillis par l'administration donnent lieu de penser qu'à partir du mercredi 17 décembre 1902 le service des paquebots-poste pourra recommencer à fonctionner dans des conditions normales sur les lignes qui ont leur point d'attache à Marseille.

Madagascar

Le *Journal Officiel* de ce jour publie un décret portant règlement général de la vente des boissons alcooliques ou spiritueuses dans la colonie de Madagascar.

Dans les considérants qui précèdent ce décret le ministre des colonies s'exprime ainsi :

M. le gouverneur général de Madagascar m'a signalé les progrès constants que fait, depuis ses dernières années, l'alcoolisme parmi la population indigène de la grande île.

Alors qu'en 1893, les importations d'eaux-de-vie diverses s'élevaient à 828,019 fr., elles atteignaient en 1899 le chiffre de 1,685,688 fr. et en 1900 celui de 2,956,386 fr.

Le général Gallieni, pour enrayer le mal dont notamment, les effets sur la natalité ne sont que trop certains, imposa, par deux arrêtés successifs, la formalité de la licence aux commerçants vendant l'alcool au détail, à consommer sur place ou à emporter. Mais les dispositions prises par lui ont été insuffisantes et n'ont pu restreindre l'introduction dans la colonie, des alcools les plus nocifs : eaux-de-vie anisées et absinthes de traite.

Pour mettre fin à un état de choses qui constituait un danger toujours croissant pour l'avenir de la colonie, j'ai fait préparer le projet du décret ci-joint.

L'ouverture d'un débit de boissons est soumise à une série de conditions qui auront pour effet d'en restreindre le nombre et d'éliminer de ce commerce les gens sans aveu ou sans scrupules.

D'autre part, la réglementation projetée distingue trois classes de marchands : détail, demi-gros, gros et varie chacun d'eux d'une licence dont le taux varie suivant la classe et le chiffre de la population.

CHRONIQUE LOCALE

LIVRAISON DES TABACS

Voir en quatrième page les dates de la livraison des tabacs de la récolte de 1902.

CAHORS

POUR LES PAUVRES

Chaque année, à pareille époque, le Bureau de Bienfaisance fait appel à la générosité des personnes pouvant l'aider dans son œuvre humanitaire.

Les misères sont toujours, vous le savez, aussi cruelles que nombreuses. L'hiver les rend encore plus difficilement supportables aux vieillards, aux enfants, à ceux qui sont atteints par la maladie ou dont les ressources sont épuisées par le manque de travail.

A tous ces malheureux, soit qu'ils participent déjà régulièrement à nos secours, soit qu'ils frappent à notre porte pour la première fois, nous tendons une main charitable, sans leur demander compte d'autre chose que de leur infortune, et jamais de leurs croyances ou de leurs opinions. Aussi nous adressons-nous, avec confiance, à tous nos concitoyens indistinctement.

Accueillez favorablement nos quêteurs ; donnez-leur votre offrande aussi large qu'il vous sera possible ; songez au bien qu'elle apportera chez de pauvres gens, toujours insuffisamment secourus, quelles que soient nos ressources. Au nom de ceux dont votre charité soulagera la misère, nous vous exprimons, dès aujourd'hui, les plus vifs sentiments de reconnaissance.

LES ADMINISTRATEURS :

J.-B. DELPECH, Vice-Président ;
C. CAYLA, COMBARIEU, ROUFFI, B. SÉGUY.
LE MAIRE DE CAHORS,
Président de la Commission Administrative,
J.-H. COSTES,
Sénateur du Lot,
Chevalier de la Légion d'honneur.
Le Secrétaire-Trésorier,
Ch. LABIE.

La Quête commencera le vendredi 26 Décembre.

Cet appel va être personnellement adressé à nos concitoyens. Nous prions les rares personnes qui, par erreur ou oubli, ne le recevraient pas de vouloir bien considérer le présent avis, — communiqué à tous les journaux indistinctement — comme tenant lieu de la lettre personnelle.

Les élections de la Chambre de Commerce

Il paraît que le *Journal du Lot* a « commis une gaffe » en parlant comme il l'a fait, des élections à la Chambre et au Tribunal de Commerce.

C'est le *Quercinois* qui l'affirme et le *Quercinois* s'y connaît !...

Le *Journal du Lot* a écrit qu'une moitié des électeurs inscrits seulement, avaient pris part au scrutin, alors que la *Petite Gironde* déclarait qu'il y avait eu « 112 électeurs sur 139 inscrits de Cahors ».

L'élection n'était pas limitée à Cahors-ville, cher confrère, et si l'on recherche le nombre total des inscrits on constate que les votants sont bien, comme nous l'avons dit, dans la proportion de 1 sur 2.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que ce résultat enthousiasme un de nos confrères, mais nous ne voyons pas en quoi il infirmerait notre argumentation, — indépendante, nous le répétons, de toute question de personnes. —

Si le résultat des dernières élections est satisfaisant, c'est qu'on a sans doute eu la bonne fortune de présenter des candidats agréables aux électeurs.

Mais qui peut assurer que le choix sera toujours aussi heureux ?

Et voilà pourquoi, sans insister plus qu'il ne convient, — cette discussion n'ayant pas un intérêt immédiat, — nous pensons que les commerçants devraient mûrir la question et se demander s'ils n'auraient pas un sérieux intérêt, à provoquer, à l'avenir, quelques semaines avant le scrutin, des réunions publiques dans lesquelles les mérites des divers candidats seraient examinés et discutés.

C'est ce qui a lieu partout. Mais si les électeurs pensent, avec le *Quercinois* et la *Petite Gironde*, qu'à Cahors il doit en être autrement et que tout est, ici, pour le mieux, nous ne tenons pas plus que cela à les chagriner.

Le résultat nous importe peu, en somme, et nous n'avons abordé la question qu'au point de vue de l'intérêt général.

Aux commerçants de réfléchir et d'agir... à moins qu'ils ne préfèrent laisser les choses en l'état.

En terminant le *Quercinois* semble nous adresser un reproche qui n'est pas justifié. Si notre confrère veut bien se donner la peine de feuilleter notre collection et voir quelle fut notre attitude lors de la création de la Chambre de Commerce, il constatera que, sans nous préoccuper le moins du monde des idées ou des opinions des candidats divers, nous nous inspirâmes uniquement de l'intérêt commercial du département.

C'était une preuve d'indépendance qui aurait dû nous mettre à l'abri d'une critique... qui ne porte pas !

A. C.

QU'ON SE LE DISE !

Personne à Cahors n'ignore plus qui est le grand Vindex du *Quercinois*, celui-là même qui s'est échoué sur les quais après avoir fatigué, de sa prose-rasoïr, toute la presse locale.

Au cours de sa dernière élucubration, Vindex annonce, pour la réunion générale du Cercle républicain, des numéros intéressants qui assureront à la « galerie » une agréable soirée.

Fortement intrigués, nous sommes allés aux renseignements et, effectivement, nous avons appris qu'une intéressante lecture mimée devait être faite par le rigolbochard Vindex lui-même.

Le plumitard poissard donnerait connaissance d'une de ses œuvres : *Une épistole privée inédite*, peu folichonne, mais très pleurarde, qu'il adressait, non par amour de l'art, le 17 octobre dernier à M. D., un de nos honorables concitoyens, qui géantesquement moucha le godichard épistolard à la prose cocassarde et... « on ne s'embêtera pas, soyez-en sûrs ! » à la réunion !!!
Qu'on se le dise !

VINDEXARD.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de Préfecture a statué hier sur les affaires suivantes :

1° Le sieur Bercegol de l'île de Cahors, contre l'administration des contributions directes. — Personnelle mobilière et patente. — Demande en décharge.

Après observations de M. Monzie, inspecteur des Contributions directes, le Conseil a renvoyé l'affaire pour suppléant d'expertise.

2° Le sieur Florenty, Antoine, de St-Caprais, contre l'administration des contributions directes. — Patente. — Demande en réduction.

Le Conseil vu le désistement du sieur Florenty, déclare la demande comme non avenue.

3° M^{me} veuve Cure, de Cahors, contre l'administration des contributions directes. — Foncière bâtie. — Demande en réduction.

Le Conseil a renvoyé l'affaire à une séance ultérieure, pour permettre à M^{me} Cure de produire des observations écrites.

4° Le sieur Guilhem, Jean, de Berganty, contre la compagnie d'Orléans. Ligne de Cahors à Capdenac. — Demande en indemnité pour dommage.

Le Conseil a donné une expertise contradictoire et nommé experts MM. Peyrichou, notaire à Caberets, pour le demandeur, M. Burgher, ingénieur des Ponts et Chaussées à Toulouse, pour la Compagnie d'Orléans et M. Béral, inspecteur général des Mines en retraite à Frayssinet-le Gélât, pour le Conseil de préfecture.

5° Le sieur Gélis, entrepreneur, contre la commune de Cassagnes. — Reconstruction de l'église. Règlement de décompte.

Le Conseil a décidé de surseoir à statuer sur l'instance principale jusqu'à ce que les tribunaux compétents aient jugé une demande en inscription de faux faite par le sieur Gélis.

Le Conseil a en outre rendu la décision suivante dans l'instance Gramond, entrepreneur, contre la fabrique et la commune de St-Denis-Catus.

Le décompte définitif des travaux est fixé 17.232 fr. 98 déduction faite du rabais, de la valeur des vieux matériaux, des fournitures faites par la fabrique et d'une somme

de 193 fr. sur le prix de la chape de la nef. Sur cette somme, celle de 281 fr. 40 sera retenue jusqu'après l'achèvement des travaux indiqués.

Fixé à 167 fr. 60 l'indemnité du métreur. Fixé la réception provisoire au 25 décembre 1900 et la réception définitive au 25 décembre 1901.

Condamne chaque partie à payer son expert et par moitié les frais de l'expert du Conseil.

Déclare responsable la commune en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique.

Tirage au sort

Les opérations préliminaires de la classe 1902 commenceront le 19 janvier 1903.

Accident mortel

Hier matin, vers 11 h. 1/2, un accident mortel est venu attrister le personnel de la maison Course, directeur des Grands magasins du Printemps.

M. Miquel Joseph, âgé de 50 ans, employé de la maison, travaillait dans les combles du nouveau bâtiment que M. Course fait construire attenant à son magasin.

Miquel portait sur l'épaule un petit meuble et passait sur une poutre assez large pour se rendre à l'autre extrémité du bâtiment, lorsque par suite d'un faux pas probablement, il laissa tomber le meuble, qui fut retenu cependant par le grillage d'une grande vitre formant parquet.

Malheureusement, la chute du meuble fit perdre l'équilibre à Miquel qui fut précipité d'une hauteur de 7 mètres sur le parquet du grand hall.

Au bruit de la chute les employés du magasin et M. Course lui-même accoururent au secours de l'infortuné qu'ils transportèrent dans un des appartements de M. Course.

M. le D^r Mendailles, arrivé sur les lieux, prodigua, avec le concours de M. Castex, pharmacien, les premiers soins au malheureux employé, dont l'état était des plus graves.

Peu après autour de lui s'empressaient MM. les docteurs Darquié, Gélis et Valette, mais tous les soins furent inutiles.

Dans sa terrible chute, Miquel s'était fracturé la voûte crânienne ; le malheureux souffrait en outre de lésions internes.

Malgré ces horribles blessures, il conserva toute sa lucidité d'esprit, mais à 1 heure il expirait.

Ce triste accident a vivement impressionné le personnel des magasins du Printemps et tous les habitants de la rue de la Liberté.

Rapidement connu en ville, il souleva partout d'unanimes regrets, Miquel étant très connu et très estimé : la douleur de M. Course était particulièrement navrante.

Depuis 27 ans, Miquel était à son service. c'était l'homme de confiance de la maison où il jouissait de l'estime et de l'amitié de tous les employés.

Miquel laisse une veuve et deux enfants encore très jeunes.

A cette malheureuse famille, à son beau-père, M. Maratuech, à M. Course, si vivement éprouvés, nous adressons nos condoléances.

Les obsèques de Miquel auront lieu demain matin à 9 heures.

Musée Dupuytren

Par un hasard exceptionnel, nous allons avoir la bonne fortune, de posséder, dans notre ville : le **Grand musée Dupuytren de Paris**, qui va s'installer, pour quelques jours, sur les allées Fénélon. Ce superbe établissement sera assurément, le rendez-vous du public curieux et avide de pouvoir comprendre et étudier : la fragilité de l'organisme humain. Il sera émerveillé de la précision d'art des pièces d'étude qu'il contient et qui sont signées du nom du prince de la science, le célèbre modéleur agrégé de la faculté de médecine de Paris. Nous ferons connaître, à nos lecteurs, en temps utile, la date exacte de l'ouverture du Musée.

Aviron Cadurcien

Les membres de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le lundi 22 décem-

bre 1902, à 8 h. 1/2, au siège de la Société Café Tivoli).

Ordre du jour :

Compte-rendu du trésorier. — Renouvellement du bureau.

Justice à bon marché

En France, la justice est pour rien... C'est ce que vient d'apprendre à ses dépens un de nos bons amis à qui la mésaventure suivante est arrivée.

Dernièrement cet ami plaidait une cause qu'il croyait juste devant le juge de paix d'un canton de notre département.

A la première citation, ce magistrat crut de son devoir de dire à notre ami qu'une conciliation arrangerait bien mieux toute chose qu'un procès. « Indemnisez la demanderesse d'une somme de 15 francs, payez les frais qui s'élèvent à 0,90 cent., et tout sera arrangé. »

Très bon garçon, notre ami suivit le conseil judiciaire de l'homme de loi, et envoya la somme de 15 francs à la demanderesse qui la refusa.

Or, un mois après, notre ami reçut une citation, par ministère d'huissier, d'avoir à se présenter devant le juge de paix du même canton.

Cette fois, la demanderesse réclamait 20 francs ; le bon magistrat conseilla encore à notre ami de payer la somme et les frais.

Pour cent sous de plus, mieux vaut payer en effet, conclut notre ami : après tout, c'est bien ennuyeux de plaider et ça pourrait coûter cher.

Il n'était pas au bout du compte. Le malheureux paya les 20 francs réclamés par la bonne femme et passa à l'autre caisse pour payer les frais.

Or, savez-vous combien les 90 centimes de frais demandés un mois auparavant avaient fait de petits ?

20 fr. 75 centimes !
Pour le coup notre ami se fâcha ; il n'en revenait pas : Comment, il y a un mois, pour 15 francs je n'avais que 90 centimes de frais et aujourd'hui pour 20 francs — pour cent sous de plus — j'en ai 20 fr. 75 centimes ?

Il crut que l'on se moquait de lui : mais il n'en était rien ; il se renseigna : le compte était exact...

Et il a payé.
En France, la justice, vous disais-je, est pour rien.

L. B.

Conférence publique et contradictoire

Dimanche 21 décembre aura lieu, dans la salle du théâtre, à 8 heures et demie du soir, sous les auspices du comité de l'Union Socialiste Révolutionnaire du Lot, une conférence publique et contradictoire par le citoyen Urbain Goyer, rédacteur de l'*Aurore* et de la *Raison*.

Sujet traité :

« L'anti-militarisme et la politique ministérielle. »

Les contradicteurs nationalistes sont spécialement invités.

Concours d'animaux gras

Le concours d'animaux gras aura lieu à Cahors, le 2 février 1903, jour de foire, sur la place Thiers.

Voici la liste des primes qui seront distribuées au nom du gouvernement de la République :

BÊTES A CORNES (BŒUFS ET VACHES)	
1° Une prime de 110 francs.	
2° id. de 100	
3° id. de 90	
4° id. de 80	
5° id. de 70	
6° id. de 60	
7° id. de 50	
8° id. de 40	
BÊTES A LAINE (MOUTONS ET BREBIS) (LOTS DE TROIS TÊTES)	
1° Une prime de 40 francs.	
2° id. de 35	
3° id. de 30	
4° id. de 25	
5° id. de 20	
6° id. de 15	
7° id. de 12	
8° id. de 10	
9° id. de 8	
10° id. de 5	
Total	800 francs.

Les concurrents aux primes de bêtes à cornes et bêtes à laine grasses devront les avoir engraisées et les posséder depuis trois mois au moins avant le jour du concours.

Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à 1 heure précise.

Les bêtes à laine devront être par lots de 3 têtes et fraîchement tondues. — Les propriétaires engraisseurs pourront seuls prendre part au concours.

Le Président de la Société, Député du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, D^r REY.

Le Secrétaire,

Maurice DUPUY.

Cahors, le 13 décembre 1902.

Vu et approuvé : Le Préfet du Lot, HÉLI-DEVALS.

Accident du travail

Nos lecteurs se rappellent sans doute qu'un jour de foire à Cahors, un malheureux ouvrier, nommé Rouquier, garçon d'écurie à l'auberge Boisse, avait été atteint d'un violent coup de pied de cheval qui lui avait fracturé le crâne, Rouquier, transporté à l'hospice, en est sorti plusieurs mois après avec des lésions cérébrales assez graves.

Le tribunal, appelé à trancher la question de responsabilité de cet accident, dans son audience du 17 courant a rendu un jugement condamnant le propriétaire du cheval, le sieur C... et l'aubergiste B..., à donner à la victime une indemnité de 1,500 francs payable quatre cinquièmes par C... et un cinquième par l'aubergiste. Ils sont condamnés aussi à payer, dans les mêmes proportions, les frais d'hospice, les frais médicaux et les dépens.

Tribunal correctionnel

Audience du 18 décembre. — Voici les affaires jugées :

Théodore Cabassut, 35 ans., né à Canet, arrondissement de Lodève prévenu d'avoir demandé l'aumône dans plusieurs maisons, est condamné à huit jours de prison.

— Auguste Bès, 34 ans, domicilié à Cahors, qui a asséné un fort coup de bâton sur la tête du sieur Pouget, chiffonnier à Cahors, n'est condamnée qu'à 10 fr. d'amende vu les renseignements très défavorables fournis sur la victime.

— Trois délinquants, les sieurs Pierre Baldy de Saint-Cernin ; François Hébrard, d'Esclauzels, et Pierre Costes de Gindou, qui ont tendu des pièges aux grives, sont condamnés à 50 fr. d'amende chacun.

— Trois chasseurs sans permis, les sieurs Firmin Girma, d'Esclauzels ; Jean Pierre Conquet, de Lentillac, et Pierre Dajean, d'Esclauzels, s'entendent condamner à 25 fr. d'amende chacun, et à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

Musique du 7^{me} régiment

PROGRAMME DES 18 ET 21 DÉCEMBRE

Allégo Militaire	Menzel.
Si j'étais Roi (ouverture)	Adam.
Estelle (valse)	Aldebert.
Les cloches de Corneville (fant.)	Planquette.
Farandole de l'Arlésienne	Bizet.

Allés Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 20 décembre 1902

Naissance

Blanc, Gaston-Jean, rue de la Caserne.

Décès

Ancus François, 77 ans, rue du Lycée, 20

Valmary Louis, tonnelier, 65 ans, rue Nationale, 55.

Miquel Joseph, employé de commerce, 50 ans, rue Rousseau.

Arrondissement de Cahors

CABRERETS. — Foire. — Notre foire avait attiré beaucoup de monde. Les foirails étaient assez bien garnis, surtout la place aux brebis, où il s'est traité beaucoup d'affaires à des prix élevés.

Poules, 50 c. ; poulets, 60 c. ; canards, 40 c. ; lapins, 40 c. la livre ; lièvres. de 4 à 5 fr. la pièce ; œufs, 1 fr. la douzaine.

Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire), le 11 mars 1901. Votre Baume Victor remplace avantageusement la teinture d'iode en ce qu'il ne jaunit pas la peau. Lorsque je souffre de la gorge, c'est le seul traitement que j'emploie, et j'en éprouve tout de suite du soulagement. SORGUES, instituteur (Sig. lég.)

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Acte de courage.* — Mercredi vers six heures, du soir, M. Lacoste commissaire de ville, a maîtrisé un cheval attelé à un camion qui descendait l'avenue Gambetta à une vitesse qui rendait un malheur inévitable.

Félicitations à ce courageux citoyen.

Probité. — M. Auguste Lapergue, propriétaire à Caviolle, commune de Viazac, avait perdu une somme de 100 fr. dans une des salles de l'hôtel Cantaloube, pont du Pin ; elle lui a été remise par le personnel de l'établissement.

Vol. — On signale le vol d'une chapelière, garnie d'effets d'habillement commis à la gare de notre ville, dans la soirée de samedi appartenant à M. X... beau-frère d'un inspecteur de la compagnie. L'auteur de cette soustraction doit être certainement un individu fréquentant habituellement le hall et connaissait les moyens de la faire prestement disparaître.

Pour se débarrasser de cet objet compromettant, le voleur s'est empressé de l'alléger des vêtements et ensuite de la transporter sur les berges du Cèle, en face le moulin de la Porte, où elle a été retrouvée.

PUYBRUN. — *Le pavé de l'ours* — Ces bons réactionnaires n'en font jamais d'autres : trois semaines après l'élection complémentaire du 9 novembre, ils ont cru devoir nous en faire connaître « Le résultat et les détails » dans *La Défense*.

Malencontreux pavé, Pours Martin n'en eut certes pas lancé un semblable.

Voici ce que nous y lisons :

« L'un des candidats se présentait sous les auspices de M. Vital, notre sympathique (!) Maire » et plus loin..... « Les conservateurs ont tenu bon jusqu'au bout et... ils ont pu le soir de la bataille, enregistrer un glorieux (!) bulletin de victoire (!).

Bravo ! Démophile, nous ne vous en demandions pas davantage et cet aveu plein d'ingénuité nous réjouit dans votre bouche, M. le Maire ne saurait certes plus nier effrontément comme il l'a toujours fait, son alliance avec les conservateurs, et c'est pour nous un grand point d'acquis. — Quant à nous, toujours dédaigneux de vos grossières attaques qui ne peuvent que vous diminuer en vous faisant connaître, nous ne vous suivrons pas sur ce terrain, mais nous continuerons comme par le passé à marcher vers l'émancipation de nos braves électeurs terrorisés par notre capitaine Fracasse, grand pourfendeur de moulins à vent.

Cecidit, pour donner une idée de la bonne foi du correspondant de la *Défense*, quelques rectifications s'imposent.

« Au dépouillement, dit-il on trouva un bulletin double » — vous êtes par trop modeste, mon brave, vous pourriez sans mentir dire trois, et l'un de vos amis aux moeurs plutôt répréhensibles pourrait vous éclairer sur cette multiplication des... bulletins. — Supprimer ses trois bulletins à l'élui, il se trouve avoir seulement deux petites voix de majorité ; voyez donc à quoi se réduit votre glorieux bulletin de victoire ; convenez que c'est presque une victoire à la Pyrrhus.

Vous prétendez encore qu'un membre du bureau remarqua un bulletin aux dimensions extraordinaires qu'on glissa dans l'urne. — Double mensonge, d'abord l'insinuation ne visait pas la personne que vous accusez à faux. — Ensuite, l'électeur qui se permit de faire une observation n'appartenait pas au bureau et se trouvait là on ne sait trop pourquoi, sa place étant ailleurs, pendant l'absence illégale du Maire président du bureau.

Un dernier mot : Démophile reproche à l'un des nôtres d'avoir été en quête d'une situation plus lucrative ; il ne l'a pourtant pas acquise aux dépens..... des pauvres gens. Démophile l'aristocrate correspondant de la *Défense* en connaît certes qui ne pourraient pas en dire autant.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Cercle républicain démocratique.* — Il importe à tout membre du cercle républicain démocratique de Gourdon, soucieux du devoir accompli, d'assister à une réunion tenue dans les salons du cercle

vendredi prochain, 26 décembre, de 2 heures à 5 heures du soir.

Le Trésorier, Paul BON

Arrestation. — Ces jours-ci, la gendarmerie de Souillac a arrêté le nommé Louis-Marc Marselin, âgé de 35 ans, originaire de Quimper (Finistère), sous l'inculpation de vagabondage.

Conduit à Gourdon, ce vagabond a été écroué à la prison de notre ville.

Transfert. — Le nommé Jean-Batiste-Lucien Vialard, cultivateur à Uzès-des Oules, qui condamné par le tribunal correctionnel de Gourdon à six mois de prison pour coups et blessures graves, aurait fait appel de ce jugement, vient d'être transféré de la prison de Gourdon dans celle d'Agen.

CARLUCET. — *Enterrement civil.* — On nous adresse la note suivante avec prière d'insérer :

Un brave ouvrier sabotier, originaire de Carlucet où il avait conservé son domicile, le nommé Cambonie Jules est décédé à Brive, qu'il habitait depuis 15 ans environ, le 11 décembre courant. C'était un sincère républicain qui avait toujours exprimé le désir d'être enterré civilement. Ce désir avait encore été exprimé par lui à son lit demort.

Respectant cette volonté, ses amis ont fait ses funérailles purement civiles, mais Monsieur le curé de Carlucet qui voyait aussi disparaître le bénéfice d'un enterrement religieux n'a pas été de cet avis. Cet ecclésiastique a mis tout en œuvre pour empêcher ses ouailles d'assister à l'enterrement ; il a menacé de ses foudres ceux qui passeraient outre. La terreur inspirée par ce prêtre est telle et ses menaces avaient été si violentes que Cambonie qui avait de nombreux amis dans la commune, où il était très estimé a été accompagné à sa dernière demeure par quelques personnes à peine.

Tout le monde est outré de la conduite de ce curé, de ce vieillard qui oublie que la religion nous défend la colère et enseigne le mépris de l'argent. Il aurait mieux fait de ne rien dire, car s'il a été écouté nous savons que ceux qui étaient obligés de lui obéir, n'en ont pas moins sévèrement qualifié sa conduite.

Nous avons tenu à rendre publics les agissements de ce prêtre, pour qu'on puisse le juger comme il le mérite et qu'il puisse réfléchir sur l'action méprisable qu'il a commise à l'égard du corps d'un homme dont la vie avait toujours été celle d'un travailleur et d'un homme de bien.

MARTEL. — *Marché aux truffes.*

Au marché du 17 décembre, les truffes se sont vendues de 12 à 13 fr. 50 le kilo.

Il y a une augmentation de 2 fr. par kilo par rapport au dernier marché.

La quantité est excellente. Il s'en est vendu de 25 à 30 quintaux.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été assez agité mais en fin de compte très ferme, la plupart des valeurs s'inscrivent en hausse sensible du reste, les affaires ont été fort actives surtout au parquet.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 99,02 s'avance à 99,20 dernier cours après 98,97 au plus bas.

Le groupe des Sociétés de Crédit a été très animé les demandes ont été très suivies ; le Crédit Foncier s'avance à 752 ; le Comptoir National d'Escompte à 588 ; le Crédit Lyonnais est en hausse à 1.084 et la Société Générale à 623 fr.

Nos chemins ont profité des bonnes dispositions générales et s'inscrivent en hausse ; le Lyon à 1.420 ; le Midi à 1.249 ; le Nord à 1.825 et l'Orléans à 1.495.

Le Suez sans changement cote 3.920.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure finit à 86,95 ; l'Italien à 104,12 ; le Portugais à 21,42.

Le Russe 3 0/0 se traite à 87,50.

Le Serbe poursuit son mouvement de hausse à 79,20.

Le Turc D s'avance à 28,70 et la Banque Ottomane à 596.

LA PHLEBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétabira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Dernière Heure

ARRESTATION DES HUMBERT

Nous avons reçu ce soir, à 2 heures 30' de l'Agence Havas, la dépêche suivante :

Tous les membres de la famille Humbert-Daurignac ont été arrêtés ce matin, à Madrid, dans l'hôtel où ils habitaient.

Ils ont déclaré séjourner dans cette ville depuis le 9 mai.

Ils ont été mis à la disposition de l'ambassadeur de France.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

CADEAUX D'ETRENNES

A nos Abonnés et Lecteurs

Nous venons de conclure, avec la direction de **FAMILIA**, une convention qui nous permet de donner à tous nos abonnés et lecteurs, ce joli journal de famille, hebdomadaire, illustré, 16 pages sur papier de luxe, avec de nombreux dessins humoristiques et de la littérature de bon goût, seule publication à la fois amusante et sérieuse, utile et agréable, qui puisse être lue par tous les membres d'une famille.

Le prix de l'abonnement est ordinairement de **Six francs** par an ; mais pour les Etranges de nos abonnés et lecteurs, **FAMILIA** a consenti à réduire le prix à **Trois francs** pour toutes les demandes faites à partir de ce jour jusqu'au 5 janvier prochain.

En ajoutant 2 fr. 35, pour emballage et port, les nouveaux abonnés recevront en plus, **gratuit et franco**, l'un des cadeaux suivants :

Une lampe haute nickelée, colonne onyxette pour salon ; une lampe basse pour bureau, pied bronze nickelée ; un tableau peint à l'huile, paysage ou marine ; un auto-relieur ; un éventail fleurs peintes à la main ; un buste ivoirine modern style ; une gravure ancienne à encadrer.

Envoi gratuit des trois derniers numéros.

Administration de **FAMILIA**, 7 rue du Pont-Louis-Philippe, Paris.

PLUS de CAMBRIOLEURS

Succès du jour

AVERTISSEUR PERRO

PORTES ET FENÊTRES

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

M. Andral de Bégoux vient d'être diplômé de l'Ecole professionnelle des Masseurs et Magnétiseurs de France, approuvée par le corps médical de Paris.

LIVRAISON DES TABACS DE LA RÉCOLTE DE 1902
MAGASIN DE CAHORS.

1^{re} Commission.

2^e Commission.

Noms des Communes.	Dates de la livraison.	Noms des Communes.	Dates de la livraison.	Noms des Communes.	Dates de la livraison.	Noms des Communes.	Dates de la livraison.
--------------------	------------------------	--------------------	------------------------	--------------------	------------------------	--------------------	------------------------

CONTROLE DE CULTURE DE CAHORS.

Echantillons... 9	Janvier	Cahors (Nord)... 21, 22, 23, 24	Janvier	Porte-graines... 10	Janvier	Arcambal-Pasturat... 28, 29	Janvier
Porte-graines... 10	id.	Vers majoré minor... 24, 26, 27, 28	id.	Flaujac... 10, 12	id.	Lauzès... 29, 30	id.
Cahors (Sud)... 10, 12, 13	id.	Cours... 28, 29	id.	Arcambal... 12, 13, 14, 15	id.	Sénaillac... 30, 31	id.
Labastide-Marnhae... 13, 14, 15	id.	Cremas... 29, 30	id.	Larroque-des-Ars... 16	id.	St-Cernin... 31	id.
Castelnau... 15	id.	Fontanes... 30, 31	id.	Lamadelleine... 16, 17, 19, 20	id.	St-Martin-de-Vers... 31	id.
Flaugnac... 15, 16	id.	Laburgade... 31	id.	Valroufié... 20, 21	id.	Sabadel... 31 janv. et 2 fév.	id.
Pern... 16, 17, 19	id.	Labenque... 2	février.	St-Géry... 21, 22, 23, 24, 26	id.	Cras... 2	février
St-Paul-Labouffie... 19	id.	Montdoumerc... 2	février.	Bouzies... 26, 27	id.	Caniac... 2, 3	id.
Ste-Alauzie... 19, 20	id.	Aujols... 2, 3	id.	Esclauzels... 27, 28	id.		
L'Hospitalet... 20	id.	Cieurac... 3	id.				

CONTROLE PRINCIPAL DE CAHORS.

Espère... 4	février.	Puy-l'Evêque... 13	février.	Lascabanes... 4, 5	février.	Pradines... 17, 18, 19, 20,	
Caillac... 5, 6	id.	Prayssac... 13, 14, 16	id.	Cézac... 5	id.	21, 25	février
Mercuès... 6, 7, 9, 10, 11, 12	id.	Pescadoires... 16, 17	id.	Montcuq... 6	février	Nuzéjols... 25	id.
Les Junies... 9	id.	Grézels... 17, 18	id.	St-Laurent... 6	id.	Catus... 25, 26	id.
Labastide-du-Vert... 9	id.	Cahors-Bégoux... 19, 20, 21, 23, 26	id.	St-Cyprien... 6, 7	id.	Françoulès... 26	id.
St-Médard... 9, 10	id.	Cahors-Cabessut... 26, 27, 28	févr. et 2 mars.	St-Vincent-Riva-Tol... 7, 9	id.	Maxou... 26, 27	id.
Lagardelle... 10	id.	Le Montat... 2	id.	Douelle... 9, 10, 11, 12	id.	Boissières... 27, 28	id.
Anglars-Juillac... 10, 11, 12	id.			Albas... 12, 13	id.	St-Denis... 28	id.
Bélaise... 12	id.			Parnac... 13, 14	id.	Calamane... 28 fév. et 2 mars	
Castelfranc... 13	id.			Crayssac... 14	id.		
				Luzech... 14, 16, 17	id.		

CONTROLE DE CULTURE DE CAJARC.

Marcihac... 5, 6, 7, 9, 10,	11, 12	Montbrun... 10, 21, 23	mars	Cadriou... 3, 4, 14	id.	Lentillac... 17, 18	mars.
Blars... 6, 7, 10, 19	id.	St-Pierre-Toirac... 21, 23, 24	id.	Calvignac... 3, 4, 5, 9, 11,	12, 18	Orniac... 6, 7, 9, 10, 18, 19, 21,	25
St-Chels... 5, 7, 9, 12, 27	id.	Larroque-Toirac... 21, 23, 24	id.	Larnagol... 4, 5, 6, 7, 9, 10,	25	Cabrerets... 6, 15, 16, 17, 19, 20, 21,	25
Sauliac... 5, 5, 9, 10, 11, 17	id.	Carayac... 21, 24	id.	St-Martin-Labouval... 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12,	15, 14, 16, 19	Boussac... 23	id.
St-Sulpice... 3, 4, 5, 6, 7, 11,	12, 13	Gréalou... 9, 10, 24, 25	id.	Cénevières... 5, 7, 9, 11, 12, 15, 14,	17, 19, 20	Corn... 24, 25	id.
St-Cirq-Lapopie... 10, 15, 14, 16, 17,	18, 19, 20	Cajarc... 4, 5, 10, 15, 23, 26,	27	Bergantay... 14, 16	id.	Espagne Ste Eulalie... 24, 25, 26	id.
Crégols... 17, 18, 19, 20	id.			Lugagnac... 13, 16, 17, 20	id.	Brengues... 25, 26, 27	id.
				Limogne... 4, 12, 13, 16,	17	Bédier... 27	id.

MAGASIN DE SOUILLAC.

Noms des communes.	Dates de la livraison.	Noms des communes.	Dates de la livraison.	Noms des communes.	Dates de la livraison.
Contrôle de culture de Gourdon					
Echantillons... 12	Janvier	St-Clair... 31	Janvier	Quissac... 20	Février
Léobard... 13	id.	Dégagnac... 31 janv. 2, 3, 4, 5, 6	fév.	St-Sozy... 20, 21, 25	id.
Salviac... 13, 14, 15, 16, 17, 19	id.	Contrôle principal de Souillac			
St-Germain... 19, 20	id.	Pinsac... 7, 9	Février	Lanzac... 26, 27	id.
Frayssinet... 20	id.	Souillac... 9, 10, 11, 12	id.	Rignac... 28	id.
St-Chamarand... 20	id.	Lacave... 12	id.	Gramat... 28	id.
Concorès... 20, 21, 22	id.	Prudhomat... 13	id.	Strenquels... 28	id.
Loupiac... 22	id.	Bretenoux... 13	id.	Condat... 2	Mars
Lamothe-Fénelon... 22, 23	id.	Loubressac... 13	id.	Miers... 2	id.
Masclat... 23, 24	id.	St-Céré... 14	id.	St-Denis... 2, 3	id.
Le Roc... 24, 26, 27	id.	St-Michel-Loubéjou... 14, 16	id.	Vayrac... 3, 4	id.
Gourdon... 27, 28, 29	id.	Livernon... 16	id.	Bétaille... 4	id.
Le Vigan... 29	id.	Grèzes... 17	id.	Lachapelle-Auzac... 4, 5	id.
Payrac... 29, 30	id.	Lissac... 17	id.	Baladou... 5, 6	id.
Fajoles... 30	id.	Reilhac... 17	id.	Montvalent... 7	id.
Rouffilhac... 30	id.	Durbans... 18	id.	Cuzance... 7	id.
Nozac... 30	id.	Sonac... 18	id.	Martel... 7, 9	id.
Souillaguet... 30, 31	id.	St-Simon... 18, 19	id.	Creysse... 10	id.
St-Cirq-Madelon... 31	id.	Assier... 19	id.	Floirac... 10, 11	id.
Payrignac... 31	id.	Espédaillac... 19	id.		

Une jolie Prime gratuite est adressée franco aux personnes qui m'enverront l'adresse exacte de leurs parents ou amis atteints de Coqueluche, Bronchite, Asthme, Toux de toute nature Ecrite C. HEISS au Raincy (S. et O.)

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Envoi franco Catalogue
Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
Norce représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT
OMENIER
Exiger le véritable Nom

Bibliographie

L'Almanach Hachette pour 1903
L'Almanach Hachette, dont la dixième année vient de paraître, offre à ses centaines de milliers de lecteurs l'universel attrait de ses renseignements pratiques illustrés de plus de onze cents gravures. C'est le véritable Trésor de la Vie pratique, — donnant l'Almanach météorologique le plus complet qu'il soit ; les Grands Faits de l'Histoire ; les plus merveilleuses Découvertes de la Science ; les plus récentes Conquêtes de la Géographie en dix cartes en couleurs ; les Chefs-d'œuvre des beaux-arts ; les Applications pratiques de la loi ; les Victoires de la Médecine ; les dernières Vulgarisations de l'Agriculture : les Joies du Rivage ; les Plaisirs de Jeux et de Sports et une magnifique Carte routière de France (grand format). Joindre l'agréable à l'utile, tel est le but de cette incomparable encyclopédie moderne, dont le succès demeure sans précédent dans les annales de la librairie.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1543 du 20 décembre 1902 :

Un délesseur automatique pour ballons libres, par Léon Dabce. Le nœud-arr, par le Dr A. Cartaz. — La ligne 2 du chemin de fer Métropolitain, par C. Durand. — Alumino-thermie, par E. Z. Les mégallithes des dunes comme repère de chronologie préhistorique, par Marcel Baudouin. — Les mines d'or de l'antique Égypte, par L. de Lannay. — L'histoire des jouets, par Albert Tissandier. — Nécrologie. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 15 décembre 1902, par Ch. de Villedeuil. — P. Hautefeuille, par D. Grenet.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.
JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1568^e livraison (20 décembre 1902).
La Fondole fantôme, par Gustave Toudouse. — La veillée du père Justin, par H. Heinecke. La chasse par Ch. Diguët. — La mission de Geneviève, par C. A. Jeanroy (suite). — Musée de poupées, par Marie Koenig.
Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.
Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 111

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSENE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

VIII
Edmond O'Donnell

— Est-ce que vous ne la trouvez pas d'une taille insensée ? on dirait une géante. Vous aimez donc les grandes femmes ? Non, ne vous mettez pas en frais pour trouver un compliment. Je vois ce que vous voulez faire. Mlle Herncastle doit figurer ce soir, dans les tableaux vivants, et c'est pour cela que vous la voyez ici.
Cette ressource d'antique origine, et qui ne manque jamais dans les maisons de campagne, consistant en charades et en tableaux vivants, devait contribuer, ce soir-là, à l'amusement des hôtes de Scarswood.
La salle de bal, dont on ne se servait plus, avait été transformée en théâtre avec une scène et des sièges ; la musique militaire de Castelfort jouait déjà des mélodies martiales, et

un auditoire, prêt à trouver plaisir, à tout, avait déjà pris ses places.
On joua ensuite une charade ; puis on eut le spectacle d'une succession de tableaux vivants.
Mlle Herncastle figura dans un seul d'entre eux, sur sa propre demande et à la sollicitation de Cecil. Ce tableau se représentait Charlotte Corday et l'Ami du Peuple ; sir Richard Dangerfield remplissait le rôle de Marat.
La toile se leva.
On voyait une petite chambre où se trouvait une baignoire, dans laquelle était l'odieux et immonde gredin qui gouvernait alors la canaille parisienne. Un pupitre était placé à côté de la baignoire. Marat écrit dans son bain ; il signe par douzaines des sentences de mort, et se livre à son travail infernal avec une fiévreuse ardeur. Une altercation a lieu au dehors, quelqu'un insiste pour le voir. La porte s'ouvre lentement on entre à pas lent. La lumière s'affaiblit graduellement, une demi-obscurité règne sur la scène, l'orchestre joue le terrible morceau de Don Juan avant l'apparition de la statue. Une femme de haute taille, revêtue d'une robe de soie traînante, s'avançant d'un pas lent ; sa figure est d'une pâleur mortelle, elle se retourne un moment du côté des spectateurs ; on pouvait voir étinceller, au milieu des replis de sa robe de soie, la lame d'un poignard long et effilé. L'auditoire est plongé dans le silence de la terreur et de l'attente. Elle s'approche de plus en plus ; elle lève le poignard ; sa figure à quelque chose d'effrayant et de vengeur dans la demi-obscurité

rité qui l'environne. L'Ami du Peuple lève enfin les yeux, mais il est trop tard. La jeune fille est presque sur lui et le poignard est levé pour le frapper.
Sir Richard Dangerfield aperçoit la figure terrible de Mlle Herncastle ; il voit l'arme qu'elle brandit, il se relève en poussant un cri de terreur qui retentit dans toute la salle.
Un frémissement d'horreur parcourt l'assemblée et la toile tombe rapidement.
— Ciel !... Elle l'a tué s'écrie une voix qui tremble d'émotion.
Alors la lumière se ranime, l'orchestre joue la Valse des Gardes ; mais, pendant un moment, ni l'éclat de la lumière, ni les sons bruyants de la musique militaire ne parviennent à dissiper l'impression d'effroi que chacun ressent.
— Quelle est la personne qui représentait Charlotte Corday, demandait-on de tous côtés.
Chacun éprouvait, cette fois, un vif sentiment de désappointement en apprenant que ce n'était que la gouvernante des enfants de lady Dangerfield.
Derrière la scène, l'émotion était plus vive encore.
Sir Richard, pâle, rempli d'effroi, s'était précipité au milieu des acteurs.
— Comment a-t-on osé envoyer cette femme auprès de moi ? s'écriait-il, tremblant de colère et d'émotion. Pourquoi ne m'a-t-on pas dit qu'on l'avait choisie pour jouer avec moi ?
Les personnes du beau monde qui l'entou-

raient étaient frappées de surprise. Sir Richard était-il devenu fou ? Tout le monde avait les yeux sur lady Dangerfield, pâle de colère et de dépit ; sur Cecil, ne sachant que faire et essayant de fournir des explications plausibles ; sur Mlle Herncastle elle-même, qui restait calme, impassible, maîtresse d'elle-même, comma toujours.
On s'efforça d'apaiser sir Richard, mais il dépouilla violemment du déguisement sous lequel il avait représenté Marat et quitta la société avec dégoût.
Mlle Herncastle voulait le suivre, mais Cecil appelant à son aide l'éloquence de ces doux regards, la supplia de ne pas le faire.
— Vous auriez tort, Mademoiselle Herncastle, lui dit-elle. Ce n'est pas une raison parce que sir Richard s'est abandonné à un accès de trouble nerveux, pour que vous ayez à pâtir de sa folie. Vous avez joué d'une manière parfaite. Vous êtes née pour faire une actrice. J'ai cru variablement, un instant que vous l'aviez poignardé ! Vous ne vous en irez pas boudier dans votre chambre, vous resterez jusqu'à ce que la représentation soit achevée. Sir Arthur, chargez-vous de distraire Mlle Herncastle, tandis que je vais m'habiller pour le tableau de Rebecca et Rowena.
Sir Arthur obéit, en souriant à l'ordre un peu péremptoire qui lui était donné.
(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.